Document generated on 06/01/2025 12:49 p.m.

Séquences
La revue de cinéma

La Conscience sociale des entreprises et les cinéastes indépendants

Mary Ellen and Julian Samuel

Number 207, March–April 2000

URI: https://id.erudit.org/iderudit/48872ac

See table of contents

Publisher(s)

La revue Séquences Inc.

ISSN

0037-2412 (print)
1923-5100 (digital)

Explore this journal

Cite this article

Ellen, M. & Samuel, J. (2000). La Conscience sociale des entreprises et les cinéastes indépendants. *Séquences*, (207), 15–15.

Tous droits réservés © La revue Séquences Inc., 2000

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

La Conscience sociale *des entreprises et les cinéastes indépendants*

Kanehsatake : 270 years of Resistance

Trouvez-vous ennuyeux les documentaires et les œuvres de fiction présentés à la télévision ? Nous aussi. C'est pour cette raison que nous manifestons notre indignation. Nous réalisons des documentaires, des courts et des moyens métrages qui ne sont à peu près jamais diffusés par les réseaux de télévision canadiens. Plusieurs de nos films ont été présentés à l'étranger, mais jamais ici, chez nous. Pourquoi ? Nos œuvres sont jugées trop polémiques du point de vue du contenu et pas assez conventionnelles en ce qui concerne l'approche.

Bien entendu, il existe quelques exceptions. **Manufacturing Consent : Noam Chomsky and the Media**, de Peter Wintonick et Mark Achbar, a été diffusé par la CBC en 1994, mais pas sans avoir subi des coupes substantielles. Les Premières Nations du Canada ont dû insister pour que le documentaire d'Alanis Obomsawin, **Kanehsatake : 270 years of Resistance**, soit télédiffusé d'un bout à l'autre du pays, également en 1994. Par contre, un autre de ses films, *Incident à Restigouche*, n'a jamais été diffusé par une chaîne nationale. **L'Erreur boréale,** de Richard Desjardins et Robert Monderie, a pour sa part été télédiffusée au Québec, mais le même soir qu'un gala sur les ondes du réseau TVA, ce qui représente une compétition féroce auprès du public francophone.

Si un film adopte un point de vue sur un problème social qui n'est pas celui d'un chef de production d'une chaîne de télévision et ne reflète pas sa perception de la réalité, alors ce documentaire ne sera pas retenu. La réalisatrice ou le réalisateur se fera dire que l'œuvre est *partiale*, ou bien qu'il n'existe *aucun marché* pour ses opinions. D'ordinaire, ce type de refus touche surtout les documentaires de gauche. Les grandes entreprises veulent des émissions inoffensives entre les pauses publicitaires, le petit écran étant la chasse gardée du domaine privé corporatif et les chefs de production, leurs gardes-chasse. C'est tout simplement de la censure, une censure exercée avec l'argent des contribuables.

L'industrie du cinéma et de la télévision compte sur de généreuses contributions financières de la part du Fonds canadien de la télévision (FCT), de Téléfilm Canada, de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et d'autres institutions, afin de produire des émissions destinées au petit écran. De façon générale, il faut obtenir une entente signée avec une chaîne de télévision afin de soumettre une demande de financement à ces organismes. Si l'on n'a pas de liens d'amitié avec les chefs de production, on n'a aucun accès aux investissements de ces organismes publics, bien que l'on mérite aussi certainement notre part.

Les fonctionnaires du FCT, de Téléfilm Canada et de la SODEC sont devenus des pantins aux mains des réseaux de télévision. Que font les bailleurs de fonds pour défendre les cinéastes et les vidéastes responsables et engagés ? Rien. Nous aimerions être admissibles à ces fonds sans qu'un télédiffuseur ait préalablement acheté notre œuvre. Les institutions de l'État devraient adapter leurs critères afin d'encourager la production de films et de vidéos stimulants et indépendants, peu importe qu'ils soient documentaires ou de fiction. Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications du Canada (CRTC) a bien raison de recommander à Radio-Canada et à la CBC de mieux refléter la diversité culturelle et régionale du pays, de choisir des programmes plus innovateurs, de ne pas éviter les sujets et les approches *controversés*, de savoir, enfin, prendre des risques.

Opposons-nous à la concentration des ressources aux mains de quelques producteurs privilégiés qui monopolisent la production en accumulant les contrats avec les télédiffuseurs pour leurs séries à succès. Sinon, face à la difficulté croissante, pour ne pas dire l'impossibilité, de compléter leur financement auprès des institutions les mieux nanties, les artisans et les artistes du cinéma et de la vidéo seront bientôt totalement et définitivement exclus de ces étapes de financement. Leurs seuls partenaires resteront le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts et des lettres du Québec, ainsi que d'autres fonds également modestes, comme le Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants.

Par ailleurs, le FCT fait preuve de chauvinisme et de xénophobie en écartant d'emblée les projets dont le contenu n'est pas *manifestement canadien* (histoire canadienne ou personnage canadien). Selon son système d'évaluation, quinze points (sur un total de cinquante-neuf) sont enlevés à tout projet filmé en dehors du Canada. Cette attitude, en plus d'être une entorse à la liberté d'expression, révèle un certain mépris de l'auteur, dont le seul regard devrait suffire à qualifier l'œuvre de *manifestement canadienne*. Il ne faudra pas s'étonner si, d'ici peu, notre connaissance de l'étranger est un sous-produit de CNN ou de *National Geographic*.

N'est-il pas évident que Radio-Canada, la CBC, le FCT, Téléfilm Canada et la SODEC censurent collectivement les créateurs plus audacieux? Tout cela contribue à instituer une grille-horaire insipide et servile.

Mary Ellen Davis et **Julian Samuel**

Février 2000